

Guide pratique 2011 - 2012

Transport scolaire dans l'agglomération d'Hérault Méditerranée



Au travers de son partenariat avec Hérault Transport, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

poursuivra, dès la rentrée scolaire 2011 - 2012, sa politique d'amélioration du transport des scolaires.

La priorité sera donnée cette année à la thématique de la sécurité aussi bien dans les véhicules scolaires dédiés que dans les véhicules de notre réseau urbain CAP'BUS assurant le transport d'une partie des élèves du territoire intercommunal.

Cette mission, qui nécessitera le partenariat et l'engagement de tous, devra s'inscrire à la fois dans des actions de sensibilisation des jeunes aux risques liés à leur comportement durant la chaîne du transport (montée - trajet - descente) et dans des actions de promotion pour un comportement plus respectueux à l'égard des chauffeurs, des autres usagers et des véhicules récemment renouvelés et conformes aux dernières normes de sécurité en vigueur.

L'objectif final est de faire prendre conscience à chacun qu'un trajet serein fait partie intégrante d'une journée d'école réussie.

C'est dans l'esprit des dispositions reprises et renforcées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 à l'égard de la notion de développement durable des transports collectifs que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée entend œuvrer afin de permettre au transport scolaire de conserver sa place prédominante de moyen de transport le plus efficace et le plus sûr pour tous.

Bonne rentrée à tous,

Gilles D'ETTORE
Député de l'Hérault
Président de la Communauté
d'Agglomération Hérault Méditerranée

Christian THERON
Vice président de la Communauté
d'agglomération Hérault Méditerranée
Délégué aux transports

Quel que soit le réseau de transport utilisé, Hérault Transport vous inscrit au transport scolaire et détermine le montant de votre participation.

Le titre de transport que vous devez utiliser pour vos déplacements dépend de votre lieu de résidence et de votre lieu de scolarisation.

En fonction de vos trajets et de vos choix, Hérault Transport vous orientera sur le ou les réseaux les plus adaptés à vos déplacements (réseaux Cap'Bus, Hérault Transport, SNCF ...).

Vous habitez

Adissan, Agde, Aumes, Bessan, Castelnaud-de-Guers, Caux, Cazouls-d'Hérault, Florensac, Lézignan-la-Cèbe, Montagnac, Néziglan-l'Évêque, Nizas, Pézenas, Pinet, Pomérols, Portiragnes, St-Pons-de-Mauchiens, St-Thibery ou Vias

vous avez le choix entre :

la carte **Aller Retour scolaire** et
la carte **Zazimut** d'Hérault Transport.



**Accueil Hérault Transport
en période de rentrée scolaire**

Du 22 août au 9 septembre
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Accueil téléphonique
04 34 888 999

Participation aux frais de transport scolaire

Votre participation aux frais de transport scolaire est liée à votre **Quotient Familial (QF)** et au respect des critères définis dans le règlement d'Hérault Transport.

Pour nous permettre de calculer votre Quotient Familial (QF), **vous devez impérativement nous fournir un justificatif de revenus 2009.**

En l'absence de justificatif de revenus, une carte plein tarif sera attribuée.

Les titres de transport scolaire

Aller Retour, l'abonnement scolaire

Cette carte trimestrielle (annuelle pour les familles dispensées de participation) donne droit à un aller retour domicile-établissement, par jour scolaire.

Zazimut, la libre - circulation

Cette carte trimestrielle offre l'accès à l'ensemble des lignes Hérault Transport.

Valable du 1er au dernier jour scolaire, petites vacances et week-ends inclus.

Les + Zazimut

Les élèves titulaires de la carte Zazimut peuvent utiliser librement les lignes de :

- TaM (Montpellier Agglomération), après validation du titre à chaque montée dans les véhicules ;
- Béziers Méditerranée Transports, après validation préalable de leur titre à la Boutic'Bus chaque mois ;
- Cap'Bus (Hérault Méditerranée Agglomération) ;
- Transports Intercommunaux du Pays de Lunel.

SNCF

Si pour vous rendre dans votre établissement scolaire vous devez utiliser le réseau SNCF, Hérault Transport vous adressera un coupon permettant de retirer un titre de transport auprès de la SNCF.

Participation aux frais de transport scolaire

Votre participation aux frais de transport scolaire est liée à votre **Quotient Familial (QF)** et au respect des critères définis dans le règlement d'Hérault Transport.

Pour nous permettre de calculer votre Quotient Familial (QF), **vous devez impérativement nous fournir un justificatif de revenus 2009.**

En l'absence de justificatif de revenus, une carte plein tarif sera attribuée.

Calcul du Quotient Familial

Le montant de votre Revenu Imposable : RI

Le nombre de Parts de votre foyer fiscal : NP

Effectuez la division suivante pour calculer votre **Quotient Familial : QF**

$$\frac{\text{RI}}{\text{NP}} = \text{QF}$$

Les tarifs

Aller retour

Participation de la famille chaque trimestre

Quotient familial	Titre
	Aller/ Retour
QF < 8 616 €	0 €
8 616 € ≤ QF < 10 056 €	24 €
10 056 € ≤ QF < 11 489 €	34 €
11 489 € ≤ QF < 12 925 €	43 €
12 925 € ≤ QF < 14 360 €	52 €
14 360 € ≤ QF < 15 798 €	61 €
15 798 € ≤ QF < 31 104 €	65 €
QF ≥ 31 104 €	99 €

Interne, une réduction de 50% est appliquée sous justificatif.

Zazimut

Participation de la famille chaque trimestre

Quotient familial	Titre
	Zazimut
QF < 8 616 €	34 €
8 616 € ≤ QF < 10 056 €	37 €
10 056 € ≤ QF < 11 489 €	44 €
11 489 € ≤ QF < 12 925 €	51 €
12 925 € ≤ QF < 14 360 €	58 €
14 360 € ≤ QF < 15 798 €	65 €
15 798 € ≤ QF < 31 104 €	72 €
QF ≥ 31 104 €	99 €

Interne, une réduction de 50% est appliquée sous justificatif.

